



Association de conservation du Mont Écho

Mémoire présenté à la Ville de Sutton

Dans le cadre de la

Démarche de révision du Plan d'urbanisme

5 janvier 2022



Introduction

Véritable toile de fonds d'une réglementation normative et discrétionnaire largement en vigueur aujourd'hui, le *Plan d'urbanisme de la Ville de Sutton* est le fruit de plusieurs années de consultations et de délibérations. Il a été élaboré durant une période où l'implication citoyenne était la plus forte de son histoire. Cette participation exemplaire n'a d'égale que celle s'étant manifestée lorsqu'un conseil municipal antérieur avait tenté d'effectuer des changements contraires à la loi ainsi qu'à la lettre et à l'esprit d'une véritable démarche de planification citoyenne.

Désormais, la volonté des citoyens et citoyennes de Sutton est claire. Notre municipalité est habitée par ceux et celles qui ont eus la chance d'y vivre depuis leur naissance et ceux et celles qui ont choisis de l'habiter aujourd'hui pour ce qu'elle est : Sutton, milieu de vie, ville de nature, de culture et de loisir. C'est précisément ce qui l'a toujours caractérisée et ce qui doit désormais définir son avenir. Tout effort visant la mise à jour de notre plan d'urbanisme et de sa réglementation doit impérativement se faire en considération des besoins et aspirations de ses citoyens et citoyennes. Nous vous remercions de vous mettre à leur écoute.

1. Croissance intelligente

Notre paradigme économique est centré sur le développement continu et plus particulièrement sur une croissance folle et effrénée. Albert Einstein a défini la folie à sa façon. « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ». Devant les défis que posent le développement de notre municipalité et de ses territoires, l'affirmation d'Einstein, reprise à notre compte, prend tout son sens : la folie, c'est d'envisager aveuglement qu'il soit possible de viser une croissance continue et « durable » dans un espace défini avec des ressources limitées.

Les gens dans la soixantaine ont vu la population de la terre plus que tripler depuis leur arrivée dans ce monde. Nous occupons inévitablement de plus en plus d'espaces et nous le faisons au détriment de la biodiversité dont dépend sensiblement notre propre bien-être. Nous devons donc impérativement orienter notre politique d'occupation du territoire en fonction de cette réalité incontournable, soit la nécessité de consommer de façon responsable l'espace et les ressources nécessaires à notre bien-être collectif.

À Sutton, la disponibilité de l'eau illustre bien cet impératif. Elle s'est avérée très problématique et continuera de l'être dans les années à venir. Le Conseil municipal actuel devra faire preuve de beaucoup de prudence avant de donner son aval aux projets susceptibles d'aggraver la situation. À la lumière de la situation météorologique des dernières années, rien ne nous permet de compter sur une augmentation future des



précipitations, même si les prévisions scientifiques d'il y a dix ans nous laissaient entrevoir cette possibilité.

Si notre tendance au développement effréné nous rend incapable d'envisager un autre modèle économique que l'expansionnisme, nous devons à tout prix mettre en place les balises d'une croissance responsable comme celles par exemple du mouvement Smart Growth¹. En conjuguant intelligence et croissance, les principes Smart-Growth proposent un modèle de croissance qui a le mérite de ralentir la destruction des ressources, en l'occurrence les milieux naturels et la perte inévitable des services inestimables qu'ils nous rendent.

Dans la perspective d'une meilleure utilisation de nos ressources, nous recommandons les mesures réglementaires suivantes :

1. Maintenir les normes incluses dans le *Règlement sur les Usages Conditionnels (RUC)* concernant l'ouverture de nouveaux chemins à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, ainsi que le maintien des normes et critères concernant le lotissement et les constructions résidentielles en zone CONS.
2. Assurer l'application stricte des exigences réglementaires pour la construction de plans d'eau artificiels telles que stipulées dans le chapitre 8 du *Règlement de zonage*.
3. Limiter par des mesures réglementaires les nouvelles constructions dans certaines zones jugées à risque élevé de pénurie d'eau.
4. Considérer la possibilité d'exiger l'installation d'hydromètre dans les nouvelles constructions en zones desservies.
5. Maintenir les basses densités d'occupation en Zone PAM afin de protéger les paysages d'intérêt, les sources de nos cours d'eau et la biodiversité.

2. Densification des milieux de vie

En contrant l'étalement, la densification de nos milieux de vie favorise la préservation de la nature et ainsi la connectivité écologique essentielle à la conservation de la biodiversité animale et végétale. Soyons conscient que notre bienveillance face à la nature nous servira mieux à moyen et long terme que l'expansionnisme des modèles de développement qui nous sont invariablement présentés.

Nous avons la chance de pouvoir jouir d'une des plus importantes réserves de milieux naturels du sud du Québec, un atout considérable dans la lutte contre les changements climatiques. Nos milieux humides et boisés sont de formidables puits de captation et de séquestration du carbone. Ils abritent une faune et une flore exceptionnelles trop souvent fragiles et vulnérables. Ils sont aussi indispensables pour nous protéger des

¹ <https://smartgrowth.org/smart-growth-principles/>



conséquences néfastes des changements climatiques : sécheresses, inondations, chaleurs extrêmes, feux de forêts, etc. La nature est notre alliée, nous devons impérativement la protéger.

Un des modèles les plus acceptés en conservation consiste à préserver un noyau de conservation dite dure en l'entourant d'une zone tampon interne à densité d'occupation très basse entourée elle-même par une zone tampon externe à densité d'occupation restreinte.

Des mesures de protection particulières doivent être renforcées, comme le fait d'éviter tout aménagement dans les bandes riveraines (élargies ou non) et dans les pentes fortes ou à proximité des zones pentues. Nous devons aussi considérer de la même manière la protection des milieux naturels sensibles en favorisant la connectivité écologique (non fragmentation) dans toute décision visant l'occupation d'un territoire. Les zones CONS, PAM et certaines zones RUR du *Plan d'aménagement de la Ville de Sutton* sont de bons exemples de zones tampons.

Dans cette perspective, nous recommandons de resserrer la réglementation normative en limitant le recours au discrétionnaire. Il faut tenter de rendre le normatif applicable sans avoir à utiliser la dérogation de façon abusive. Gardons nos outils discrétionnaires pour répondre aux besoins et préoccupations de la collectivité. Le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) nous en sera reconnaissant.

Lorsqu'une demande de subdivision est envisagée, nous pourrions faire en sorte que les projets intégrés d'habitation (PIH) soient privilégiés à l'extérieur du périmètre urbain pour des raisons sociales et écologiques. Conçu pour son empreinte écologique moindre et la possibilité d'offrir des terrains plus abordables, les PIH minimiseraient ainsi la fragmentation du territoire en densifiant l'implantation des résidences tout en produisant un hameau convivial et social avec possibilité d'accès à un espace naturel.

Ainsi, nous recommandons :

1. que le *Plan d'urbanisme de la Ville de Sutton* prenne en compte les cartes des zones de contraintes produites avec les données LIDAR de Géomont pour les pentes et l'inventaire des milieux humides et des milieux naturels produits par Corridor Appalachien. L'accès à ces données objectives facilite la prise de décisions et contribue à éviter les conflits entre citoyens et experts;
2. de mettre à jour la cartographie et la caractérisation des milieux humides et des zones naturelles sensibles en collaboration avec les organismes de conservation de la région;
3. d'élaborer une véritable politique de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, accompagnée d'une réglementation appropriée;

4. de mettre en place des normes et des standards visant l'excellence en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité, tels que proposés par le *Programme d'excellence pour la Biodiversité (PEXBD)* du Réseau Environnement²;
5. réviser les articles normatifs des PIH afin que l'espace commun non réparti soit obligatoirement greffé d'une servitude assurant sa pérennité. L'espace commun ainsi créé et protégé, accessible par sentier aux occupants du hameau, offrira de précieux services écologiques.
6. de mettre sur pied un Comité consultatif en environnement chargé notamment de proposer les assises d'une Politique de préservation des milieux naturels et de la biodiversité et de conseiller la municipalité sur une réglementation appropriée.

3. Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT)

Nature-Québec et le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) se sont regroupés pour présenter un mémoire conjoint afin de proposer des pistes de solutions et des recommandations dans chacun des axes proposés par la SNUAT³. Nous souhaitons porter à l'attention de la *Ville de Sutton* les recommandations de ce mémoire que l'ACMÉ a endossées sans réserve dans son propre mémoire, présenté en annexe.

Réalisé à la faveur d'une démarche de consultation effectuée auprès des organismes et acteurs de conservation du Québec, ces mémoires démontrent à quel point les cinq axes de la stratégie nationale sont étroitement liés à la protection des milieux naturels. Bien qu'elles soient indispensables, les mesures favorisant la réduction des GES comme la mobilité durable ou encore l'électrification des transports ne rendront pas à elles seules nos collectivités plus résilientes. Il est désormais primordial de revoir nos objectifs et nos façons de faire en matière d'utilisation du territoire de manière à ce que la nature soit résolument au cœur de nos solutions et de nos actions. Nature-Québec, le RMN et l'ACMÉ invite le Gouvernement du Québec et les municipalités à :

- placer l'environnement et la biodiversité à la base de toutes les décisions concernant l'aménagement du territoire et l'utilisation de ses ressources;
- favoriser des mesures de mitigation et des solutions basées sur la nature;
- susciter l'émergence de partenariats entre tous les acteurs concernés par la protection des milieux naturels et de la biodiversité, tout en reconnaissant l'apport des savoirs traditionnels des Premières Nations.

² <https://reseau-environnement.com/secteurs/biodiversite/programme-biodiversite/>

³ <https://naturequebec.org/wp-content/uploads/2021/09/ME-NQ-RMN-SNUAT-202109.pdf>



Conclusion

Toutes mesures visant la protection de nos ressources hydriques, de nos paysages, de nos milieux naturels et de la biodiversité en milieu urbain, périurbain, agricole ou naturel contribueront à lutter efficacement contre les changements climatiques et favoriseront la résilience de nos communautés face aux inconvénients majeurs qu'ils annoncent.

Sutton est en tête de deux bassins versants alimentés par des cours d'eau petits et fragiles dont les débits varient énormément et de façon imprévisible. Le renouvellement de nos ressources hydriques sous-terraines est aussi incertain comme en témoigne l'effet des récentes périodes de sécheresse. Comme toutes les municipalités situées à proximité d'une métropole, nos besoins augmenteront alors que la quantité de précipitations futures reste encore inconnue et difficile à prévoir. En mettant de l'avant le principe de précaution, voyons à ce que les résidents de Sutton n'aient jamais à payer le prix de l'aveuglement volontaire de ceux qui se croient justifiés d'agir comme si la croissance de l'assiette fiscale était la seule réponse à tous les enjeux et défis auxquels notre municipalité devra faire face. Les ressources sont limitées. Sachons agir en conséquence.

Nous remercions la Ville de Sutton de l'opportunité qui nous est offerte de faire valoir notre point de vue dans le cadre de la démarche de révision de son plan d'urbanisme et de sa réglementation.

Charles Weldon, Administrateur

Jacques Legault, Administrateur

Association de conservation du Mont Écho

Annexe



Association de conservation du Mont Écho

***Mémoire présenté au
Ministère des affaires municipales et de l'habitation***

Dans le cadre de la

***Stratégie Nationale d'Urbanisme
et d'Aménagement des Territoires***

1er septembre 2021

L'Association de conservation du Mont Écho

L'ACMÉ est active dans la région Brome-Missisquoi depuis plus de 20 ans. Elle a pour mission de protéger les milieux naturels, d'en accroître l'étendue et de mettre en valeur l'apport exceptionnel de leur biodiversité. Elle accomplit cette mission en étroite collaboration avec le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) et Corridor Appalachien dont elle partage les valeurs et les principes directeurs.

Outre sa contribution à la conservation de la Réserve naturelle des Montagnes-Vertes, l'action de l'ACMÉ a permis de protéger à perpétuité et préserver la biodiversité de plus de 11 propriétés et une dizaine de servitudes de conservation en milieux naturels. L'ACMÉ contribue aussi par divers moyens à protéger et régénérer la faune et la flore de la région de Sutton.

L'urgence d'agir avec détermination et audace

« La terre, c'est notre mère
Les rivières sont ses veines
Les lacs ses organes vitaux
La forêt la fait respirer »

Marie-André Gill

Cette citation d'un magnifique texte de Marie-André Gill⁴, publié dans l'appel à la grande marche pour la protection des forêts⁵, résume à elle seule les fondements de ce que nous devons entreprendre pour concrétiser la vision énoncée par la Stratégie Nationale d'Urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT).

D'entrée de jeu, la SNUAT place le territoire au cœur de cette vision et de ses préoccupations en le considérant comme « une ressource non renouvelable et précieuse, un legs pour les générations futures ». À l'instar de Marie-André Gill, la SNUAT fait un lien irréfutable entre notre manière d'occuper et d'exploiter nos territoires et la santé des québécois-ses et de leurs collectivités. La SNUAT reconnaît ainsi que la nature nous fait vivre et que nous devons la placer au cœur de nos préoccupations et de nos actions pour s'épanouir pleinement.

Considérant l'effet actuel des changements climatiques, les risques liés à la dégradation de la biodiversité et les efforts que le Québec devra déployer pour contribuer à redresser la situation, le défi proposé par la SNUAT est colossal. Il nous incite à agir rapidement avec audace et détermination.

⁴ Poétesse innue née dans la communauté de Mashteuiatsh dans la région du Saguenay

⁵ <https://www.lagrandemarche.ca/appel-%C3%A0-la-grande-marche>

Les pistes de solutions et recommandations

Recommandations de Nature Québec et du RMN

Dans cette perspective, Nature-Québec et le RMN se sont regroupés pour présenter un mémoire conjoint afin de proposer des pistes de solutions et des recommandations dans chacun des axes proposés par la démarche de consultation de la SNUAT. L'ACMÉ endosse sans réserve les 45 recommandations de ce mémoire.

Réalisé à la faveur d'une démarche de consultation effectuée auprès des organismes et acteurs de conservation du Québec, ce mémoire démontre à quel point les cinq axes de la stratégie nationale sont étroitement liés à la protection des milieux naturels. Bien qu'elles soient indispensables, les mesures favorisant la réduction des GES comme la mobilité durable ou encore l'électrification des transports ne rendront pas à elles seules nos collectivités plus résilientes. Il est désormais primordial de revoir nos objectifs et nos façons de faire en matière d'utilisation du territoire de manière à ce que la nature soit résolument au cœur de nos solutions et de nos actions.

Prenant leurs appuis sur une expertise reconnue en matière de conservation des milieux naturels et de préservation de la biodiversité, une présence soutenue dans la plupart des régions du Québec et une implication citoyenne enracinée dans plusieurs collectivités, Nature-Québec et le RMN invite la SNUAT à :

1. placer l'environnement et la biodiversité à la base de toutes les décisions concernant l'aménagement du territoire et l'utilisation de ses ressources;
2. favoriser des mesures de mitigation et des solutions basées sur la nature;
3. susciter l'émergence de partenariats entre tous les acteurs concernés par la protection des milieux naturels et de la biodiversité, tout en reconnaissant l'apport des savoirs traditionnels des Premières Nations.

Pistes de solutions du Laboratoire d'innovation 5

Nous tenons par ailleurs à souligner que les solutions proposées par les laboratoires ayant alimenté la réflexion gouvernementale durant l'été 2021 nous semblent sous-estimer l'apport de la biodiversité dans les solutions mise de l'avant pour contrer l'effet des changements climatiques.

Une analyse de contenu révèle que le terme biodiversité n'apparaît que 7 fois sur plus de 44 000 mots dans l'ensemble des comptes-rendus préparés par l'ENAP. Trop peu de solutions sont fondées sur la nature et insistent sur son importance fondamentale dans la lutte contre les changements climatiques.

Nous saluons toutefois l'importance que le laboratoire d'innovation 5 accorde aux milieux naturels si bien que nous reprenons à notre compte plusieurs pistes de solutions mises de l'avant par ce groupe de travail de l'ENAP⁶ et souhaitons vivement que la SNUAT puisse se les approprier davantage qu'il n'y paraît dans son document de consultation. Nous voulons soulever leur importance en retenant ici l'essentiel, à savoir :

- donner aux milieux naturels l'importance qui leur revient et non les envisager en vases clos comme des sites récréotouristiques à aménager;
- préserver les milieux naturels pour les services écologiques qu'ils rendent;
- favoriser une approche intégrée et une vision systémique qui intègrent les enjeux des milieux agricoles et naturels à tous les autres enjeux d'aménagement du territoire.
- conserver les milieux naturels et les reconnaître pour leur valeur intrinsèque. Les cadres juridiques et fiscaux devraient davantage faciliter la conservation et l'intendance des milieux naturels;
- prévenir la fragmentation de la biodiversité engendrée par la croissance urbaine;
- informer les municipalités sur l'apport considérable des milieux naturels au bien-être des collectivités et les inciter à collaborer avec les organismes de conservation et les instances régionales pour arrimer leurs décisions et leurs actions aux objectifs régionaux (MRC) et nationaux (OGAT);
- chiffrer les bienfaits économiques des milieux naturels.

Préoccupations des organismes de conservation

La plupart des organismes de conservation sont nés de l'implication des citoyens-nes soucieux de préserver les milieux naturels et mettre en valeur leur biodiversité. Grâce à un travail acharné, les organismes de conservation parviennent à préserver à perpétuité plusieurs milieux naturels tout en permettant des usages importants pour les collectivités comme la foresterie durable et l'éco-tourisme.

Mais, à l'heure actuelle, les organismes de conservation comme le nôtre n'ont pas les leviers politiques et financiers qui leur permettraient de connecter entre eux les milieux naturels de manière à assurer à plus long terme la résilience des écosystèmes fauniques et la biodiversité des territoires. Sachant l'importance de la connectivité écologique pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, nous recommandons aux instances gouvernementales de :

- reconnaître l'apport et l'expertise des organismes de conservation et de leurs alliances (RMN, Nature-Québec, Corridor Appalachien);
- faciliter les processus visant la conservation des terres privés;
- soutenir les partenariats entre les circonscriptions administratives et les différents milieux naturels, agricoles, périurbains et urbains afin de favoriser l'établissement des corridors écologiques indispensable à la préservation des écosystèmes faunique et floristique;
- renouveler à plus long terme les programmes d'aides financières tel que le Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN);
- abolir la taxe foncière grevant les milieux naturels protégés par des organismes de conservation et compromettant les ressources financières nécessaires à leur intendance;

⁶ Laboratoire d'innovation 5, Pressions sur le territoire agricole et les milieux naturels dans les milieux en croissance, Compte rendu présenté au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Avril 2021

- contraindre les municipalités à mettre en place une politique de préservation des milieux naturels et de la biodiversité et leur donner les moyens de la concevoir dans le cadre d'une démarche de consultation citoyenne;
- mettre en place des normes et des standards visant l'excellence en matière de protection des milieux naturels et de la biodiversité.

À l'instar du RMN, de Nature-Québec et du Laboratoire d'innovation 5 de la SNUAT, nous demandons au MAMH d'ajuster les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) afin qu'elles tiennent compte de ces recommandations.

Nous remercions le MAMH de l'opportunité qui nous est offerte de faire valoir notre point de vue dans le cadre de la SNUAT et souhaitons vivement que le mémoire Nature-Québec/RMN recevra toute l'attention qu'il mérite.



Lizette Gilday, présidente
Association de Conservation du Mont Écho